



ZEST'US#17-juin2025

EVITEZ LES PEPINS**Une nouvelle contribution obligatoire fait son entrée pour les entreprises HCR !**

Nouvelle contribution

On vous dit tout ce qu'il faut savoir avant le 15 juillet !

Une nouvelle contribution conventionnelle entre en vigueur en 2025 pour toutes les entreprises relevant de la branche Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR).

Instaurée par l'avant le 13 décembre 2023 et rendue obligatoire par arrêté ministériel du 3 octobre 2024, elle vise à renforcer le dialogue social au sein de l'entreprise.

Le montant de la contribution est de 0,05 % de la masse salariale 2024 et s'élève à un minimum de 50 € par entreprise.

Cette contribution servira à financer :

- La production de rapports et de diagnostics de branche
- Le développement d'outils pour les entreprises et les salariés
- La valorisation des métiers du secteur HCR
- L'animation du dialogue social entre partenaires sociaux

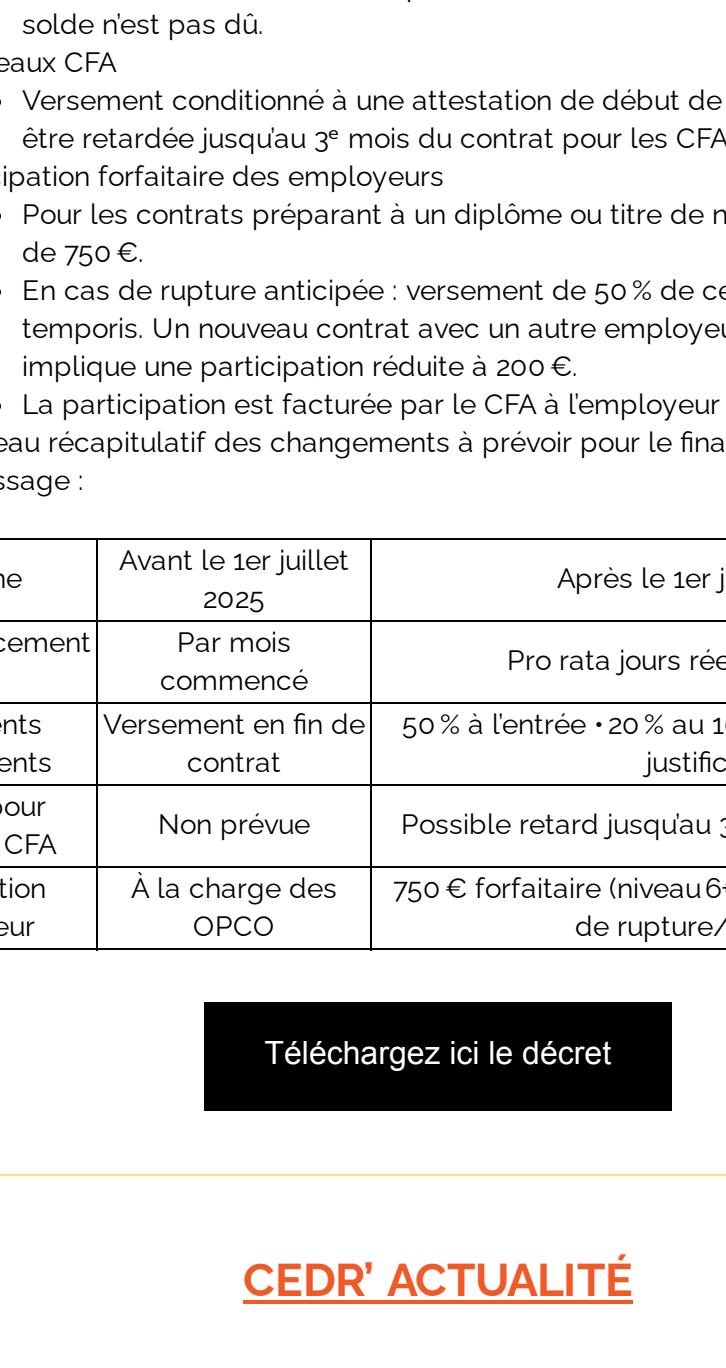
Comment et quand payer ?

- Le versement se fait en ligne obligatoirement sur la plateforme AKTO
- Entre le 2 juin et le 15 juillet 2025
- Paiement par virement ou prélèvement SEPA
- Déclaration via DSIN URSSAF

Pour cela vous devez :

- Estimer votre contribution selon votre masse salariale 2024
- Vous connecter à la plateforme AKTO pour déclarer et régler le montant du versement
- Finaliser le paiement avant le 15 juillet 2025

Un doute, une question ? Contactez votre conseiller Akto

En savoir plus : consultez la [brève officielle d'AKTO](#)JUSTE ATTITUDE**Paiement dématérialisé à table : une révolution éco-responsable et pratique**Le moment du règlement peut parfois ralentir le service, gêner des files d'attente à la caisse ou mobiliser inutilement le personnel. Grâce aux solutions numériques, le **paiement à table via QR code ou terminal mobile** devient une pratique fluide, moderne et éco-responsable.

Comment ça fonctionne ?

En fin de repas, le serveur dépose une **addition avec un QR code personnalisé**, où le client reçoit un lien par SMS ou sur son application mobile. En le scannant, il accède à une interface simple, intuitive et sécurisée où il peut :

- Consulter l'addition complète
- Payer directement en ligne (via carte bancaire, Apple Pay, Google Pay, etc.)
- Choisir de partager ou diviser l'addition équitablement entre les convives
- Ajouter un pourboire au passage
- Recevoir un reçu de manière 100 % dématérialisée

Un impact écologique concret

Ce mode de paiement réduit considérablement :

- L'utilisation de papier (plus de tickets ou d'additions imprimées multiples)
- Le gaspillage lié aux erreurs de caisse ou doubles impressions

C'est un geste concret pour l'environnement, qui s'inscrit pleinement dans une démarche zéro déchet et de réduction de l'empreinte carbone.

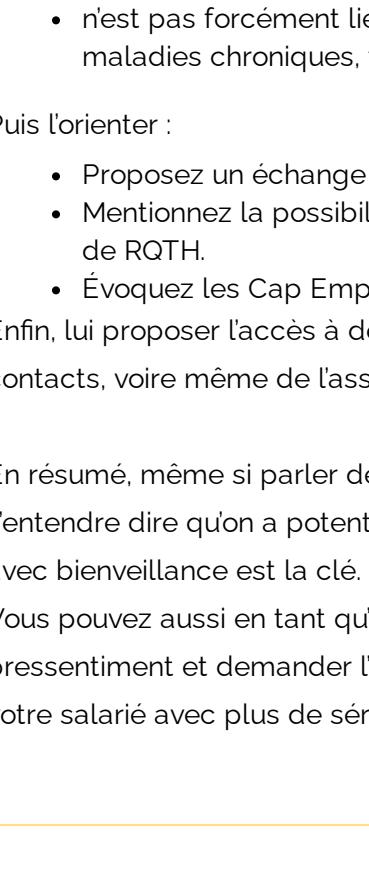
Un gain de temps pour tous

- Pour le personnel : moins de tâches logistiques, plus de temps pour le service client.
- Pour les clients : une sorte de table rapide, sans attente, sans file, et avec une expérience simplifiée.
- Pour le restaurant : des rotations de table accélérées et une meilleure efficacité en salle.

Une image moderne et connectée

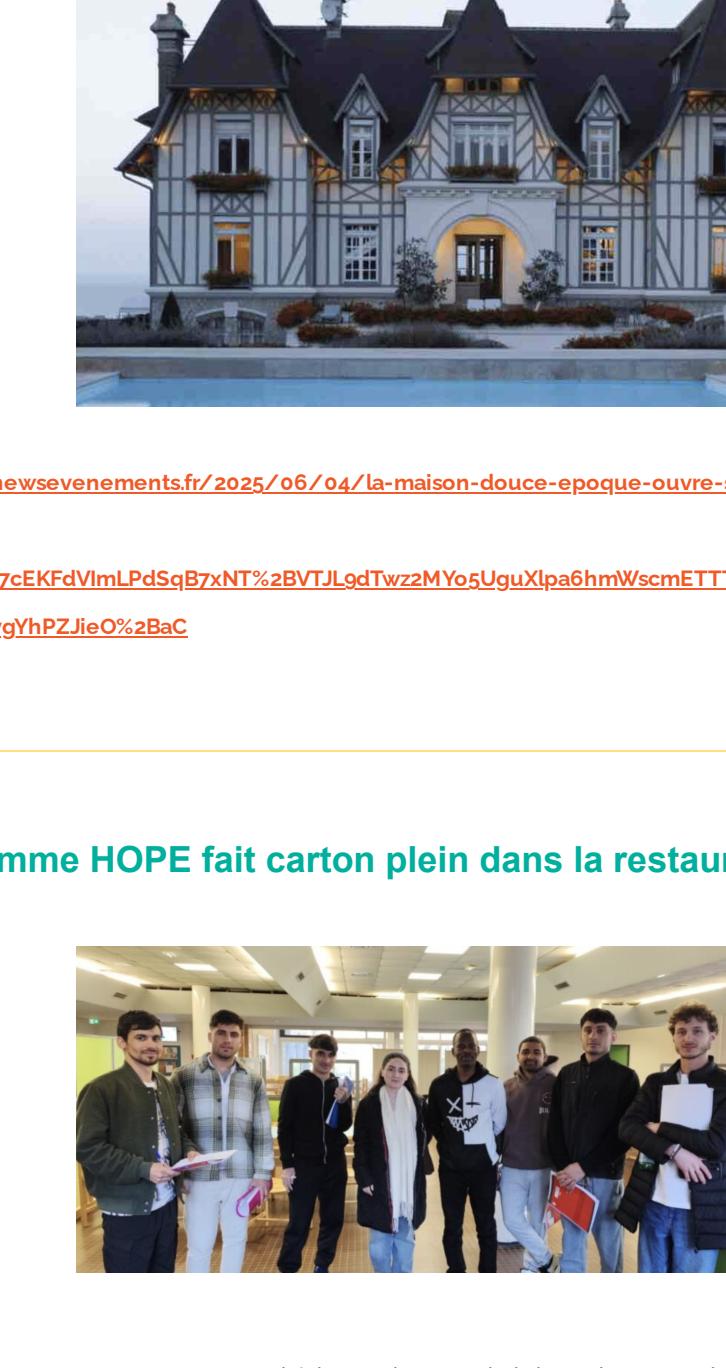
Mettre en place le paiement dématérialisé, c'est aussi :

- Montrer que votre établissement **adopte les nouvelles technologies**
- Répondre aux attentes d'une clientèle habituée aux services fluides et digitaux
- Améliorer la **satisfaction client** en offrant plus d'autonomie

Le **paiement à table via QR code** n'est donc pas qu'un simple confort : c'est une **évolution naturelle et responsable** de la restauration, au croisement de la transition écologique et de l'innovation numérique.PORTRAIT ACIDULÉ

L'offboarding de notre alternante Lise DIOCHON

Regardez l'interview

LIMONADE DU SAVOIR

Apprentissage : des changements au 1er juillet !

On a décrypté pour vous le décret n°2025-585 du 27 juin 2025, publié au Journal officiel le 29 juin 2025, qui réforme les modalités de financement de la formation par apprentissage des 1er juillet 2025.

Objectif du décret :

Améliorer le versement des financements de formation aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA) via une nouvelle répartition au prorata temporis, et ajuster les contributions obligatoires des employeurs, en particulier pour les formations supérieures (niveau 6 et plus).

Les 4 principaux changements pour le financement des contrats d'apprentissage

1. Versements au prorata temporis
  - La prise en charge financière est désormais calculée au nombre de jours effectivement réalisés durant chaque année du contrat, dès sa durée supérieure à un an.

2. Répartition des versements au solde
  - Ainsi, le versement est de 50 % au début.
  - 20 % supplémentaires au 1<sup>er</sup> mois (ou chaque année au-delà d'un an).
  - Reste à charge le solde, versé après présentation de la facture et preuve de service fait, dans les 4 mois après la fin du contrat. Sans ces justificatifs, le solde n'est pas dû.

3. Nouveaux CFA
  - Versement conditionné à une attestation de début de formation: l'avance peut être retardée jusqu'au 3<sup>er</sup> mois du contrat pour les CFA récents (< 6 mois).

4. Participation forfaitaire des employeurs
  - Pour les contrats préparant à un diplôme ou titre de niveau 2-6 : contribution des employeurs au prorata temporis.
  - En cas de rupture anticipée : versement de 50 % de ce montant, prorata temporis.
  - Un nouveau contrat avec un autre employeur après rupture implique une participation réduite à 20 %.
  - La participation est facturée par le CFA à l'employeur.

Voici un tableau récapitulatif des changements à prévoir pour le financement de l'alternance par apprentissage :

Domaine	Avant le 1er juillet 2025	Après le 1er juillet 2025
Calcul financement CFA	Par mois commencé	Pro rata jours réellement suivis
Versement financements	Versement en fin de contrat	50 % à l'entrée + 20 % au 1 <sup>er</sup> mois + solde contre justificatif
Avance pour nouveaux CFA	Non prévue	Possible retard jusqu'au 3 <sup>er</sup> mois si CFA < 6 mois
Participation de l'employeur	À la charge des OPCO	750 € forfaitaire (niveau 6) + ajustements en cas de rupture/transfert

Téléchargez ici le décret

Lire l'article complet

Lire l'article complet

Un label pour valoriser l'accueil des plus jeunes dans les lieux CHR

Depuis le 5 juillet, les professionnels du café-hôtel-restauration pourront valoriser leur accueil des familles grâce au **label "Le choix des familles"**.

Permettre aux convives de se retrouver dans un lieu accueillant, de se détendre et de se divertir, de se faire plaisir et de passer des moments ensemble, tel est l'objectif de ce label.

Découvrez dans cet article comment anticiper cette démarche et en faire un **atout de compétitivité** et de fidélisation.

Lire l'article complet

CLEMENTINE VOUS RÉPOND

CLEMENTINE

Clémentine répond à un restaurateur ce mois-ci :

**jeanclie.** Plusieurs reprises, me malentendent sur cette piste-là. En situation puis de faire parler sans se faire mal, et l'accompagner dans ses démarches pour que je n'entre pas dans une situation où je suis maladroit.

C'est une excellente démarche de vouloir aborder le sujet avec bienveillance. Voici un cadre et une méthode humaine et professionnelle pour aborder la situation, sans être intrusif ni maladroit.

Avant de parler, clarifiez votre intention !

Posiez ce que vous éventuellement :

- Est-ce que ces difficultés impactent son bien-être ou sa performance au travail ?
- Est-ce que ces difficultés sont liées à des problèmes de poste, accompagnement, formation, maintien en emploi ?

En effet, il ne s'agit pas de diagnostiquer ici, mais d'ouvrir un espace d'écoute et de dialogue.

Comment en parler sans heurter ?

1. Choisissez un cadre privé et neutre

• Évitez les moments de tension ou les contextes trop exposés (tasse au travail, etc.)

• Lui apporter une réponse concrète à ses difficultés de poste, accompagnement, formation, maintien en emploi.

2. Évitez les termes techniques ou administratifs

• Utilisez des termes simples et familiers : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

3. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

4. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

5. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

6. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

7. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

8. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

9. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

10. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

11. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

12. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

13. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

14. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

15. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

16. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

17. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

18. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

19. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

20. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

21. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

22. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

23. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

24. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

25. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.

26. Utilisez des termes familiers et courants

• Utilisez des termes familiers et courants : pause-café, accompagnement, formation, maintien en emploi, etc.